

VILLE DE FORT DE FRANCE

Villa de Mme CLERY EUSTACHE Victoire – 14 Route de Moutte
(Cadastre section AC328)

Expertise technique en date du 27 septembre 2011

VILLE DE FORT DE FRANCE

Villa de Mme CLERY EUSTACHE Victoire – 14 Route de Moutte
(Cadastré section AC328)

Expertise technique en date du 27 septembre 2011

Objet de l'expertise

Le présente expertise a pour objet de faire le point sur l'état de la villa de Mme CLERY EUSTACHE Victoire implantée dans le secteur du morne Calebasse et qui a été soumise aux effets des désordres géotechniques qui se sont manifestés par le glissement de grande ampleur amorcé le 02 mai 2011.

Constatations

La villa comprend un seul niveau de plain-pied. Il s'agit d'une structure en maçonnerie avec une couverture en tôles sur charpente en bois. A noter que sur une des façades il y a un soubassement visible en maçonnerie de pierres.

L'ensemble de la structure a subi des désordres irrémédiables avec notamment sur une des façades une cassure laissant le passage pour accéder à l'intérieur de l'habitation. Il y a également des fractures importantes en tête de certains murs ainsi qu'une dénivellation de l'ordre de 30cm entre deux parties de la maison, ceci dans la zone où l'accès par la cassure de la façade est possible.

Compte tenu des désordres très importants constatés sur l'ensemble de la construction, il est permis de dire que la villa a subi des désordres irrémédiables, sans oublier que les terrains sur lesquels elle est fondée ne sont plus stables et ne sont donc plus aptes à recevoir une construction d'une manière pérenne.

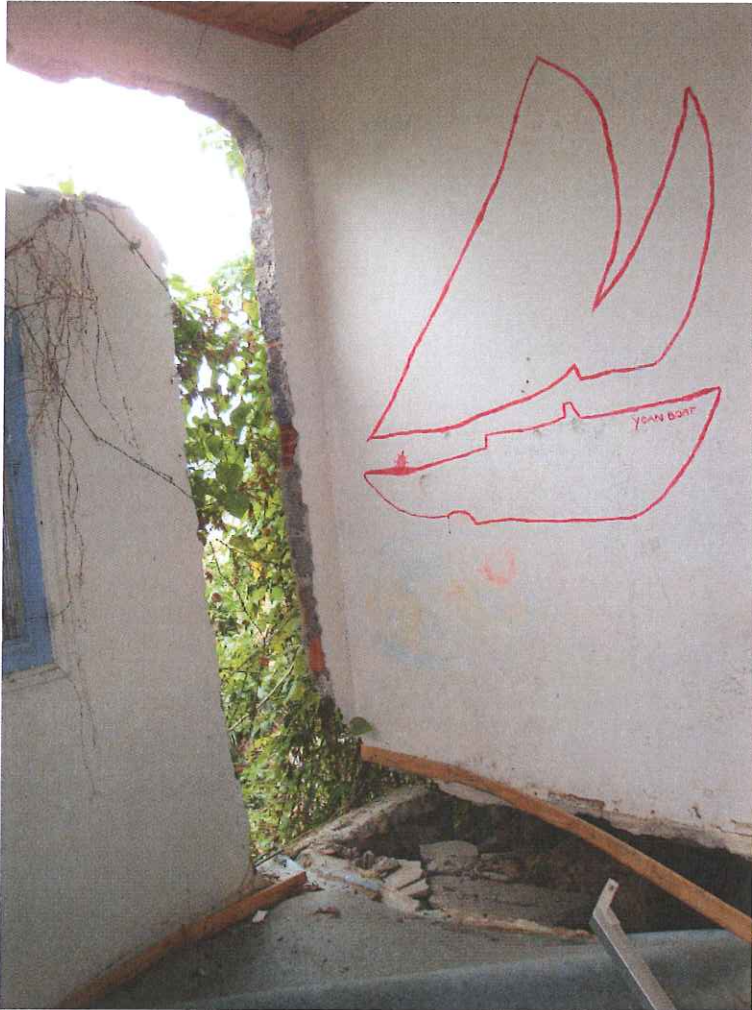
=+=+=



Vue d'ensemble avec sur la gauche la façade comportant un soubassement en pierres.



Désordres importants sur une façade dans l'angle en diagonale de celui visible sur la photo précédente.



Vue de l'intérieur de la cassure permettant l'accès dans la maison. Il s'agit de la façade avec soubassement en pierres



Exemple de désordre observable en tête de certains murs.



Désordres en sous face du dallage (zone de la cassure de façade laissant le passage), avec notamment la matérialisation du décalage vertical entre la partie de gauche et celle de droite.